

Infos communales Saint-Médard-en-Forez

Compte-rendu du Conseil Municipal

Vendredi 28 mars 2024



Etaient présents :

Sébastien DESHAYES - Valérie DA FONTE – Anthony TISSEUR - Laure SIRGUEY
Céline BLONDEAU - Cédric BECKER - Marc BOUTEILLE - Claudine FARGIER - Michel FAURE
Valentino GOFFART - Yves LAURANSON – Françoise MERLLIE – Cédric NICLOU

Absents et excusés :

Sophie THIVILLIER : Pouvoir donné à Sébastien DESHAYES
Valérie AUBRY : Pouvoir donné à Françoise MERLLIE

A l'ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**
- **Tirage au sort des jurés d'assises**
- **Durée des amortissements des biens imputés au compte 202**
- **CCFE**
 - **Convention pour la mission d'instruction des autorisations et déclarations de publicité extérieure, enseignes et pré-enseignes**
 - **Transfert de compétences en matière de PLU, Plan Local d'Urbanisme**
 - **Demande de fonds de concours**
- **Organisation du temps scolaire – Rentrée 2024**
- **Demandes de subventions auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe solidarité**
- **Vote des taxes locales (taxe foncière sur bâti – taxe foncière sur non bâti – taxe d'habitation) pour 2024**
- **Vote des subventions aux associations communales pour 2024**
- **Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2023 du budget principal, du budget annexe assainissement et du CCAS**
- **Affectation du résultat de fonctionnement 2023 du budget principal et du budget annexe assainissement**
- **Intégration du résultat du budget CCAS 2023 dans le budget principal 2024**
- **Vote du budget primitif principal 2024 et du budget annexe assainissement 2024**
- **Questions diverses**

Du nouveau en pages 7 et 8....

A ne pas manquer...
Club des Amis Retraités
& Nouveau site Internet

1

N'oubliez pas de
regarder l'....

Agenda!

Communal en Page 2.

Samedi 27 avril 2024

- Soirée Basket

Mardi 30 avril 2024

- Les jeunes chantent le Mai

Samedi 4 mai 2024 à 19 heures

- Omelette des jeunes

Mercredi 8 mai 2024 à 10 heures

- Commémoration au Monument aux morts

Jeudi 16 mai à 13h30

- Marche pour tous – Rendez-vous sur le parvis de la mairie à 13h

Samedi 8 juin à partir de 19 heures

- Fête de la Saint-Médard

Jeudi 13 juin à 13h30

- Marche pour tous – Rendez-vous sur le parvis de la mairie à 13h

Vendredi 14 juin à partir de 19 heures

- Fête de la musique

Dimanche 16 juin

- Marche des Moulins

Samedi 29 juin

- Kermesse de l'école



Saint-Médard-en-Forez

Soirée dansante Buvette

15€ Dès 11 ans	AU MENU Salade composée Saucisses grillées avec des pommes de terre provençales Fromage Tarte aux pommes	10€ Jusqu'à 10 ans
-------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------

Le samedi 8 juin 2024 à la HALLE DES SPORTS à partir de 19h.

Réservations obligatoires jusqu'au 1er juin 2024 auprès de :
MR Daniel BRUSQ
Tel: 06.40.42.30.34
Et de la mairie

ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DES FÊTES

Le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, a demandé à son conseil Municipal de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour à savoir :

✚ Adhésion à la convention cadre des services secrétaires de mairie itinérant, intérim, portage salarial du CDG42.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le rajout de ce point à l'ordre du jour.

Tirage au sort des jurés d'assises

Suite à la réunion du jeudi 15 février 2024 à Feurs, la commune de Saint-Médard a été tirée au sort. En tant que citoyen, vous pouvez être appelé à siéger à la cour d'assises, aux côtés de juges professionnels, pour juger les affaires pénales les plus graves. Une première liste préparatoire est établie dans chaque commune par un tirage au sort effectué sur les listes électorales sous l'autorité du Maire. Tel a été le cas ce jeudi 28 mars dans notre village, où trois personnes ont été tirées au sort. Ces dernières vont être informées par courrier.



Durée des amortissements des biens imputés au compte 202

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, précise que la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations à savoir :

- ✚ Pour les frais d'études, d'élaboration, de modification et de révisions des documents d'urbanisme : 5 ans
- ✚ Pour les subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études : 5 ans
- ✚ Pour les subventions finançant des biens immobiliers ou des installations : 10 ans
- ✚ Pour le financement des projets d'infrastructure national : 30 ans

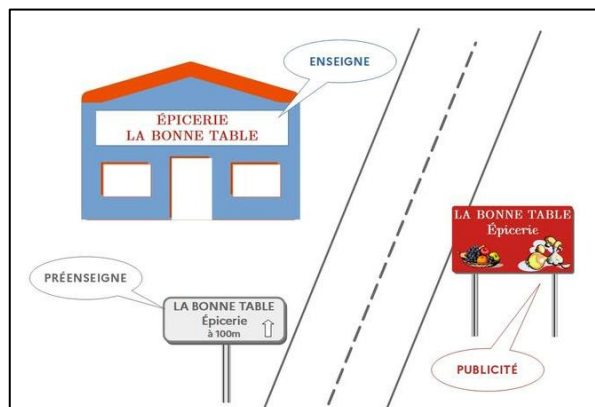
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ces durées d'amortissement.

Communauté de Communes de Forez-Est

Convention pour la mission d'instruction des autorisations et déclarations de publicité extérieure, enseignes et pré-enseignes

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, expose au Conseil Municipal que la CCFE et ses communes membres ont la possibilité de se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles. Tel a été le cas avec le service ADS, Application du Droit des Sols, qui consiste à s'assurer de la bonne application des règles d'urbanisme. Ces missions de service peuvent être élargies et il est proposé d'intégrer l'instruction des demandes d'autorisations en matière de publicité extérieure, enseignes et pré enseignes. Cet ajout suppose alors la conclusion d'une convention spécifique.

Après cet exposé, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'approuver les termes de la convention présentée.



Transfert de compétences en matière de PLU, Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, souligne l'intérêt d'avoir une politique d'aménagement du territoire élaborée dans un cadre intercommunal, plus adaptée pour répondre aux besoins de la population en matière de logement, de déplacements, d'économie et d'environnement.

Après cet exposé, le Conseil Municipal, se déclare favorable, à l'unanimité, au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté de Communes de Forez-Est.



Demande de fonds de concours

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle que le plan de mandat prévoyait la création d'un pôle technique et associatif et précise qu'il est possible de solliciter un fonds de concours exceptionnel d'un montant de 40 160 euros auprès de la Communauté de Communes de Forez-Est.

Après cet exposé, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de solliciter ce fonds de concours exceptionnel.

Organisation du temps scolaire – Rentrée 2024

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, indique qu'afin de préparer la rentrée scolaire 2024/2025, les horaires des écoles doivent être arrêtés au regard du code de l'éducation. Ce dernier fixe pour tous les élèves d'âge maternel et élémentaire l'organisation de la semaine scolaire à 24 heures d'enseignement par semaine réparties sur 9 demi-journées (4.5 jours).

Sur demande de la municipalité et en accord avec le conseil d'école, l'inspecteur d'académie peut autoriser des adaptations de la semaine scolaire. En 2021, une dérogation pour notre école avait été accordée pour 3 ans. Notre école fonctionne

sur 8 demi-journées (4 jours) à savoir lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15.

La dérogation arrivant à son terme en cette fin d'année scolaire, il convient donc de demander une nouvelle dérogation pour la période 2024-2027.

Le conseil d'école, réuni en séance ordinaire, en date du 12/03/2024, a émis un avis favorable pour maintenir l'organisation actuelle du temps scolaire sur la période 2024-2027.

Après cet exposé, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de demander une dérogation à l'inspecteur d'académie pour la reconduction des horaires actuels pour une période de 3 ans à compter de la rentrée scolaire 2024/2025.



Demandes de subventions auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe solidarité

Travaux à l'Eglise

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, précise que des travaux de remise aux normes électriques de l'église doivent être réalisés, pour un montant de 7 946.40 euros TTC. De plus, il serait opportun d'en profiter pour remettre en route la petite cloche actuellement défectueuse pour un montant de 11 680.20 euros TTC, soit un total de 19 626.60 euros TTC. Aussi, il est possible de demander une subvention auprès du Département de la Loire, au titre de l'enveloppe solidarité pour 7 000 euros.

Après cet exposé, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Département.

Remplacement des installations pour le Basket Club à la Halle des Sports

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, fait part aux élus de la nécessité de remplacer les panneaux du Basket-Ball à la Halle des Sports. En effet, la Fédération Française de Basket-Ball a précisé à l'association que les panneaux actuels n'étaient plus aux normes et de ce fait, plus aucun match en championnat et en compétition, ne pourra se jouer. Il convient donc de faire procéder au changement de ces panneaux, pour un montant total de 17 657.39 euros TTC. De plus pour la sécurité des joueurs, le Basket Club nous a demandé de faire poser des protections murales derrière ces panneaux pour 3 387.00 euros TTC, soit un total de 21 044.39 euros TTC. Aussi, il est possible de demander une subvention auprès du Département de la Loire, au titre de l'enveloppe solidarité pour 7 000 euros.

Après cet exposé, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Département.

Vote des taxes locales pour 2024

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle que la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération les logements vacants depuis plus de 2 ans. Pour rappel, le taux voté en 2023 pour la taxe Foncier Bâti était de 32.93 %, Taxe Foncier Non Bâti était de 32% et la Taxe d'Habitation était de 7.89%.

Après en avoir délibéré et conscient des hausses des charges de fonctionnement, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'augmentation de 1% de la TH soit 7.97% et 1% de la TFB soit 33.26% et de laisser le TFNB inchangé pour ne pas pénaliser les agriculteurs, soit à 32%.

Vote des subventions aux associations communales pour 2024

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, propose de voter les subventions annuelles accordées aux associations de la commune. Il est rappelé que le minimum est de 150 euros. Il ne faut pas oublier que les associations jouent un rôle primordial dans un village, en plus de rendre des services essentiels à la population locale, elles contribuent à l'animation de Saint-Médard.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, l'attribution de 12 250 euros sous forme de subventions aux associations du village.

Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2023 du budget principal, du budget annexe assainissement et du CCAS

La présentation des comptes de gestion et comptes administratifs 2023 du budget principal a été exposé par **Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES** et de **Nadine ESCOT, Directrice Générale des Services**.

Budget principal :

Résultat de clôture de fonctionnement avec un excédent de 87 652 euros. Le meilleur résultat de clôture jamais connu.

Service annexe « assainissement » :

Résultat de clôture de fonctionnement avec un excédent de 18 146 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité les comptes de gestion, les comptes administratifs de la commune et des services annexes.

Affectation du résultat de fonctionnement 2023 du budget principal et du budget annexe assainissement

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal et du budget annexe « assainissement ».

Intégration du résultat du budget CCAS 2023 dans le budget principal 2024

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle la dissolution au 31 décembre 2023 du CCAS. Cela implique la reprise du résultat du budget annexe au sein du budget principal lors du vote du budget primitif 2024 de la commune. A noter que le résultat 2023 du budget annexe CCAS à intégrer dans les comptes du budget principal sur la gestion 2024 et de + 4 204 euros en fonctionnement et + 200 000 euros en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, l'intégration des résultats de clôture du CCAS dans le budget principal de la commune.

Vote du Budget primitif principal 2024 et du Budget annexe Assainissement 2024

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, présente à l'assemblée le budget primitif 2024 du budget communal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le budget primitif principal, proposé par Monsieur le Maire :

	Dépenses	Recettes
Section FONCTIONNEMENT	848 896,00 €	848 896,00 €
Section INVESTISSEMENT	1 055 486,00 €	1 055 486,00 €
TOTAL	1 904 382,00 €	1 904 382,00 €

Il est en de même pour le budget Assainissement approuvé à l'unanimité :

	Dépenses	Recettes
Section FONCTIONNEMENT	164 396.00 €	164 396.00 €
Section INVESTISSEMENT	168 665.00 €	168 665.00 €
TOTAL	333 061.00 €	333 061.00 €

Adhésion à la Convention Cadre des Services Secrétaires de Mairie itinérant, intérim, portage salarial du CDG 42

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, précise à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Loire (Centre de Gestion de la Loire) au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires, propose aux collectivités du département de la Loire et à leurs établissements publics, une prestation facultative de service de remplacement et de renfort. De ce fait, la commune pourrait recourir, si besoin et en fonction de la disponibilité du personnel géré par le Centre de Gestion de la Loire, un(e) secrétaire de mairie itinérant, ou d'un agent du service intérim...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'adhérer à la convention cadre aux services facultatifs Secrétaire de mairie itinérant, portage salarial, intérim, proposée par le Centre de Gestion de la Loire.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Conteneurs enterrés

Dernière phase pour les conteneurs enterrés sur notre commune. Les personnes concernées vont recevoir un courrier de la CCFE leur disant que la dernière collecte aura lieu le 16/05, de même pour la permanence pour récupérer les badges et rendre les poubelles, elle aura lieu le jeudi 16 mai à la Halles des Sports de 16 à 19 heures.

Camion pizza

Le Camion pizza « La Strata » n'est plus sur la place du village de Saint-Médard depuis le 17 mars. Il se trouve sur Chevrières désormais les dimanches soir.

Club des amis retraités

Saint-Médard-en-Forez • Le Club des amis retraités de retour ce jeudi

Après plusieurs mois de mise en sommeil, le Club des amis retraités va se retrouver ce jeudi 11 avril, à 14 heures, à la salle d'animation.

Ce sera l'occasion, pour l'association d'organiser une assemblée générale et de réunir les adhérents. En effet, depuis fin 2021, les activités n'avaient pas repris pour des raisons de santé. Aujourd'hui, Paulette Montard, la présidente, veut réunir les adhérents et évoquer le programme 2024. Cependant, le club a besoin de nouveaux adhérents, avec la possibilité d'intégrer le bureau de l'association, l'appel est lancé. Les nouvelles idées seront également les bienvenues.



Paulette Montard,
la présidente du club.
Photo Valérie Da Fonte

Pour toutes informations complémentaires sur le Club des amis retraités : Paulette Montard au 04.77.94.36.81.

**Venez
Nombreux !**

Le club des amis retraités reprend ses activités, tous les 15 jours, prochain RDV le jeudi 25 avril... Alors n'hésitez pas à venir....

On vous attend !

Nouveau site internet de Saint-Médard

Plus moderne, plus pratique, plus proche de vous..., le site internet de la commune a été totalement reconstruit et repensé.

Un grand merci à Luis pour son investissement et le temps passé et ce bénévolement.



- ✚ Un volet « Actualités » avec les diverses informations, les articles de presse, les nouveautés, l'agenda et Illiwap.
- ✚ Un volet « Mairie » présentant l'équipe municipale, le CME, Conseil Municipal des Enfants, des informations pratiques, la fiche de renseignements, le compte-rendu des différents Conseils Municipaux et sans oublier les Bulletins communaux annuels.
- ✚ Un volet « Vie locale » pour retrouver les informations sur notre école, sur les différentes associations de notre village, la Paroisse, des infos sur médecin et pharmacies et le transport scolaire.
- ✚ Un volet « Services » avec les relais d'Assistants Maternelles agréées, la cantine et la garderie, la salle d'animation, la collecte des ordures et la bibliothèque
- ✚ Un volet « Economie / Tourisme » pour mettre en avant nos producteurs locaux, nos commerces, notre artisanat, nos manifestations, les randonnées, l'Office de Tourisme, les hébergements, Forez-Est et notre histoire et notre patrimoine.
- ✚ Un volet « Vidéos / photos » pour visiter Saint-Médard en vidéo et en photos.

Ce nouveau site disponible désormais visible sur mobile, se veut également évolutif. Il a été pensé pour les utilisateurs. C'est pourquoi, nous sommes à votre écoute pour toute requête, suggestion, idée... afin que le nouveau site de Saint-Médard devienne votre outil utile et pratique au quotidien.

N'hésitez pas à soumettre vos idées, vos suggestions par mail à accueil@saintmedardenforez.fr

Disposition des pièges de frelons asiatiques et emplacement

Comment installer le piège ? L'illustration en photos avec à l'intérieur, lit de paille, préparation à base de bière, de vin blanc et de sirop à fruits à parts égales. Quant à l'emplacement, voici quelques conseils complémentaires :

1. A proximité d'anciens nids s'il y en a eu sur la commune à l'automne dernier
2. Poser le piège plutôt au sud afin de permettre l'exhalation du mélange
3. Ne pas mettre ce piège à proximité immédiate des ruches s'il y en a
4. Ne pas mettre le piège verticalement : En effet, il va se remplir à la moindre pluie, le poser somme sur la photo et sous un auvent, c'est très bien aussi.




Bon piégeage !

Mise en place d'un Guichet Unique Petite Enfance

La Communauté de Communes de Forez-Est met en place, dès ce jeudi 28 mars, un Guichet Unique Petite Enfance. Désormais, tous les parents ou futurs parents du territoire, recherchant un mode de garde pour leur enfant devront contacter systématiquement le Guichet Unique Petite Enfance au 04 77 94 26 29 ou par mail guichet.pe@forez-est.fr.

Vous êtes
parent ou futur parent ?

Vous recherchez
un mode de garde
pour votre enfant ?



GUICHET UNIQUE
PETITE ENFANCE

Un service pour vous accompagner



FOREZ-EST
communauté
de communes

POUR LES FAMILLES

Le Guichet Unique Petite Enfance vous accompagne pour choisir le mode d'accueil qui vous correspond.

- Un interlocuteur unique** pour simplifier vos démarches
- Un service public gratuit**
- Une écoute** attentive à vos besoins



QUELLES DÉMARCHES ?

- Je recherche un mode de garde pour mon enfant (de 0 à 3 ans).
- Je contacte le Guichet Unique Petite Enfance par téléphone ou par mail pour être accompagné.e.

- OU -

J'accède au formulaire en ligne en cliquant sur le lien (voir page suivante)



QUELS MODES DE GARDE possibles pour votre enfant ?



Accueil collectif
En crèches, micro-crèches et jardin d'enfants présents sur le territoire pour accueillir votre enfant.




Accueil individuel
Chez un-e assistant-e maternel-le ou en garde à domicile avec l'accompagnement de professionnels proposé par les Relais Petite Enfance (RPE).

Le Guichet Unique Petite Enfance vient à vous !


LIEUX D'ACCUEIL DU GUICHET UNIQUE PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE DE FOREZ-EST


Pour accéder au formulaire en ligne

[lien d'accès au formulaire](#)




Je peux saisir directement mes besoins de garde et je serai recontacté.e par le Guichet Unique Petite Enfance.






accueil de proximité (uniquement sur RDV)






INFOS & PRISE DE RENDEZ-VOUS



AUX HORAIRES D'OUVERTURE :
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (jusqu'à 16h le vendredi)

04.77.94.26.29
guichet.pe@forez-est.fr

<https://www.forez-est.fr>

Soutien financier de l'État et de la CAF de la Loire dans le cadre du Fonds d'Innovation Petite Enfance

Le petit écho de la Com'

L'hirondelle et le poète

"Bonjour, bonjour" dit l'hirondelle
qui revient nicher sous mon toit.
"J'ai du printemps au bout des ailes
et t'apporte des fleurs nouvelles ;
je te suis fidèle"

"Merci, merci, dit le poète,
de revenir auprès de moi
de l'autre bout de la planète."
et j'avais du bleu plein la tête
car l'hirondelle c'était toi.

Michel Beau

